Brest.fr
métropole océane

Le dispositif d'aide à la mobilité

30 octobre 2014 - 13 : 17

La Ville de Brest propose une aide financière pour les groupes scolaires ou associatifs séjournant dans une ville jumelle ou amie, ou étant originaires d'une telle ville. Ces déplacements doivent s'effectuer dans le cadre d'échanges scolaires.

Ces aides sont de deux types :

- Une aide au séjour pour des groupes d'élèves brestois (de la maternelle au lycée) dont le montant est de :
  -40 € par élève domicilié à Brest, pour un séjour dans les villes de Plymouth et Dun Laoghaire
  -50 € par élève domicilié à Brest, pour un séjour dans la ville de Béjaïa
  -60 € par élève domicilié à Brest, pour un séjour dans la ville de Kiel
  -70 € par élève domicilié à Brest, pour un séjour dans les villes de Cadix et Tarente
  -80 € par élève domicilié à Brest, pour un séjour dans les villes de Yokosuka et Saponé

  Le versement de la subvention forfaitaire se fait sur présentation d'un compte-rendu et d'un bilan financier.

- Une aide au transport (location d'un car) pour des groupes de jeunes (moins de 25 ans) des villes jumelles ou amies accueillis à Brest. Le montant forfaitaire s'élève à 305 € pour la durée du séjour. Demande à transmettre par écrit à la Mission Internationale des Echanges et de la Coopération.

Contact :

Mission Internationale des Echanges et de la Coopération – Ville de Brest - Hôtel de Communauté – 24, rue Coat-ar-Gueven – 02 98 33 52 92

- Bejaia
- Cadix
- Constanta
- Denver
- Dun Laoghaire
- Kiel
- Plymouth
- Saponé
- Tarente
- Yokosuka
- Le dispositif d'aide à la mobilité
- Echange d'agents
- Jouons en allemand
-

- Les comités de jumelage